

Bulletin N°8
janvier 2016



Cette route n'est pas une route, c'est une digue !

Le projet d'élargir la départementale formée par la digue a été enterré à la fin des années 1990.

La vocation touristique de la digue a alors été consacrée avec la construction de la route de la Vallée. Dès la livraison de la piste verte, les cyclistes ont afflué au pied de la digue pour en faire une des plus fréquentées du département. A chaque fête du vélo, tout le monde s'extasie devant ces points de vue calmes, apaisés et bien différents de ceux offerts par la Loire en aval de Nantes. Les camping-cars, quant à eux, bravent toujours les terrains vagues des anciennes trémies sablières laissées à l'abandon. Les gastronomes doivent affronter la circulation à la sortie des restaurants. **Nos élus ont-ils compris ce potentiel touristique inexploité ?**

L'éléphant sait-il que la Loire coule aussi en amont de Nantes ?

La première partie de la route de la Vallée est terminée depuis 2003, 13 ans déjà ! Où sont les travaux d'aménagements touristiques qui devaient suivre ? A l'exception des ronds points et de la piste cyclable, le projet est à l'arrêt. **Quand réveillera t'on la belle endormie ?**

Le prince est bien là pourtant, ou plutôt le « Loire Princesse ». On peut se réjouir de cette initiative même si elle nous a souvent fait sourire. Même les vaches de l'île ont attrapé un torticolis en le voyant barboter. Cela faisait longtemps qu'on n'avait pas vu un moteur aussi puissant résonner au pied de la falaise de Mauves. On peut lui souhaiter bonne chance, il en aura bien besoin.

Le Conseil Départemental aurait-il oublié la Levée de la Divatte ?

Nous n'avons plus de nouvelles du Conseil Départemental. Depuis les dernières élections les équipes ont changé, nous avons perdu l'écoute et l'engagement du Département sur la digue. La poursuite de la route de la Vallée est à l'arrêt, aucun travaux en vue, quelle est la politique ? Nous n'avons toujours pas obtenu de rendez-vous malgré nos demandes. Les conseillers de notre circonscription Mr BERTIN et Mme LUQUIAU nous ont cependant reçus, mais semblent ne pas avoir l'écoute de la majorité départementale. Tout ceci alors même que la GEMAPI (voir l'article plus loin) se profile !



La fête du vélo a encore choisi nos bords de Loire !

Le 7 juin dernier, l'association nantaise « place au vélo » renouvelait son circuit sur la digue. Nos bords de Loire bénéficient en effet d'une piste cyclable en site propre, d'un point de vue privilégié sur le fleuve et de plateaux d'animations naturels.

C'était le moment de faire découvrir aux citadins notre cadre de vie et notre artisanat.

Nous souhaitons que les communes s'investissent dans ce projet fédérateur et valorisant pour notre digue. Souvent la fête du vélo nous était imposée et les grandes décisions étaient déjà prises. Cette fois nos communes ont saisi la balle au bond.

Cette édition 2015 fut particulièrement importante car elle se déroulait dans le cadre du congrès mondial du vélo urbain. La participation fut de 15 000 personnes, avec une forte affluence en fin de matinée. L'édition précédente comptait 10 000 personnes.

L'association Nantaise apprécie particulièrement ce site agréable et assez pratique à organiser. Et encore plus cette année 2015 avec une implication importante des communes et des associations locales. Mais il en faut pour tout le monde ! En 2016, ce sera le tour d'un autre site autour de Nantes. Retour dans 2 ou 3 ans.

La poursuite de la route de la vallée un nouveau serpent de mer ?



« La Levée de la Divatte est deux fois plus accidentogène qu'une route équivalente dans le département »

Une route dangereuse, des riverains fatigués

Cette route est deux fois plus dangereuse qu'une route de même type sur le département. Une année, nous avons compté plus d'une dizaine d'impacts sur la murette ! Les habitants à proximité immédiate de la route en ont marre. Nous sommes régulièrement interpellés par ceux-ci. Mr Luc Journault de Boire Courant « Les sorties de garage qui donnent sur la route sont impraticables ».

L'objectif de la route de la Vallée était d'aménager un axe routier permettant de soulager la digue d'un flot de circulation pour lequel elle n'a jamais été conçue. Le flot de circulation, après avoir baissé considérablement, est maintenant revenu au niveau précédent. Nous n'allons pas nous en plaindre, cela témoigne du dynamisme de notre territoire.

Cependant, il faut poursuivre les

La déclaration d'utilité publique est faite, l'étude sur la Fritillaire Pintade (ci-contre) est terminée et ... tout est arrêté ! Tout ça pour rien. Il y aurait d'autres priorités ... et le budget programmé aurait été dilapidé ...

Il manque surtout un peu de volonté politique. En face notamment, le Maine et Loire n'a pas la volonté de recevoir le flux de véhicules sur un axe qui n'existe pas. Il est urgent de terminer le projet pour finir cet axe structurant qui apportera une route digne de ce nom sur ce secteur. Actuellement, Le flot de poids lourds circule sur une route non calibrée pour cet usage. Pour arriver au Val Nantais les chauffeurs doivent slalomer entre les sorties de véhicules du pôle sportif de St Julien et les nids de poules de part et d'autre de la route. Tous les ans un poids lourd se couche dans un fossé ! Notre proposition : continuer au moins jusqu'au Guineau, le Chêne vert attendra.

aménagements pour apaiser la circulation. Pour le Conseil Départemental, c'est au tour des communes d'aménager les villages puisque c'est de leur compétence. Mais pour les communes, c'est une route départementale donc au département de travailler ... Le ping-pong encore ... Le Conseil Départemental ne répond pas pour le moment.

La Chapelle Basse Mer est occupée au regroupement avec Barbechat. Pour cette partie, les aménagements devraient commencer par la Pierre Percée, mais pas avant 2 ans car rien n'a été étudié.

A Saint Julien enfin, les choses bougent, des aménagements viennent d'être budgétés. Il serait question de mettre en place 2 ou 3 plateaux de ralentissement à Boire Courant. Les travaux pourraient commencer durant l'été 2016. C'est une première étape. Nous devrions avoir plus de précisions dans les mois qui viennent.

La GEMAPI est-elle notre Amie ?

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et l'attribue aux communes et à leurs groupements. Cette compétence est dénommée la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations).

Cette nouvelle gestion reste encore peu précise au niveau de ses moyens, budgets et responsabilités. Elle devait entrer en application le 1 janvier 2016 ! Finalement elle a été reportée au 1 janvier 2018.

La GEMAPI doit désengager l'Etat de la digue au profit d'une nouvelle collectivité locale. Le Département se désengagerait aussi, c'est ce qui nous inquiète le plus car il a été le seul, depuis que la levée a quitté le giron local, à avoir eu les moyens de faire des travaux d'importance et d'une ampleur inédite (15 millions d'€). Pourquoi casser un système qui marche ? Nous alertons les

élus sur la nécessité de ne pas subir cette loi. La digue a déjà été gérée au niveau local, nous savons ce qu'il en était ! Pas de moyen, pas de compétence ... Nous courions à la catastrophe.

Les moyens financiers pour entretenir une digue sont considérables.

Nos Questions :

Y aura t'il une taxe locale spécifique sur ce territoire ? On parle d'une taxe de 40 € par personne pour les habitants !

Quelle sera précisément cette nouvelle structure gestionnaire ?

Nous demandons à ce que le département reste engagé, car il a prouvé son efficacité. Les élus qui sont dans cette optique défendront-ils cette idée ?

Que deviendront les Fonds Européens de la Région qui servent à ceci normalement, FEDER, FEADER depuis des années ?

J'ai fait une folie !

« J'ai toujours chéri l'idée de vivre au bord de la Loire et j'ai eu le plaisir de trouver une maison sur la Divatte, tête de proue de tout un territoire : la Vallée, les marais, les coteaux de vignes ...

Je peux savourer ainsi sa Majesté tout le long de l'année, selon les saisons, les heures du jour, les marées... Actuellement, je vois les arbres passer et j'attends avec impatience le retour des

hirondelles et des vaches sur l'Ile.

Il m'a semblé donc tout naturel d'adhérer à l'Association pour m'informer, partager et agir pour la préservation de cet ouvrage qu'est la Digue de la Divatte. Cette dernière, qui au départ avait une fonction clef de protection, s'est peu à peu trouvée investie d'une dimension patrimoniale et touristique.

Très concrètement, depuis sept ans j'ai pu voir les aménagements pour sécuriser la route (même si malheureusement les vitesses ne sont pas toujours respectées et si le muret encaisse!), la simulation d'un plan d'évacuation et dernièrement l'aménagement de la voie verte qui connaît un grand succès de fréquentation ...

Donc, n'hésitez pas, venez vous aussi adhérer ! »

Valérie MORIN

La Voie verte

L'histoire d'une voie verte en quelques dates :

1999 : première présentation d'un projet de route touristique le long de la Divatte.

2003 : ouverture de la route de la Vallée.

2009 : nouvelle présentation du projet de route touristique avec la piste cyclable en contre bas .

2010 : exposition sur la crue de 1910 et mise en valeur du patrimoine touristique de la Divatte.

2011 : engagement du Conseil Général pour la création de la voie verte.

2012 : réalisation de la piste.

Septembre 2012 : inauguration de la voie verte.

Au total 13 ans de réflexion et de nombreux obstacles sur la création de cette piste que l'association a toujours souhaitée : les mairies qui avaient des craintes sur les responsabilités en cas d'accident de chute en Loire, le budget

à trouver, et les guerres de clans gauche-droite...

Puis, lors des expositions dans 7 communes sur la crue de 1910, une évidence pour deux responsables du Conseil Général (Mr Daubysse et Mr Deniaud) qui décident de soutenir le projet après les élections de 2011.

Là, tout va très vite car la piste doit être inaugurée en septembre 2012 lors du congrès des villes cyclables à Nantes.

Aujourd'hui une voie des plus fréquentées en Loire Atlantique, un itinéraire sud de la Loire à vélo, et la possibilité d'une fête du vélo sur la Divatte avec une boucle route-voie verte.

Un évènement à pérenniser, si la Communauté de Communes Loire Divatte et les communes riveraines de la Divatte le veulent bien.



Que devient le St Germain ?



Le SAINT GERMAIN, dernier sablier à glisser sur La Loire aux abords de Saint Julien, a disparu de notre quotidien au printemps 2013.

Ce Navire construit en Hollande est venu remplacer le Grand Charles, qui était à bout de souffle, au cours de l'été 2001 pour extraire le sable au large de Noirmoutier et le remonter vers la sablière de l'Officière où un appontement spécifique a été mis en place.

Lors de son lancement la brochure indiquait : « **Le Saint Germain, un navire écolo !** » avec comme argument « Précisons pour la forme que les rotations du Saint Germain remplaceront celles de **24 000 camions par an...** autant de moins à rouler sur nos grands axes routiers ! Le Saint Germain participe

en quelque sorte à la préservation de l'environnement. D'autant plus que le système de dragage dont est équipé le navire, respecte l'état des fonds marins »

Il est spécialement équipé pour passer sous les ponts et plus grand que son aîné avec ses 75 mètres de long, 12 de large, ses 4 mètres de tirant d'eau et un fond plat. Il peut draguer jusqu'à 26 mètres de profondeur, sa capacité est de 1 000 m³ de sable soit l'équivalent de **64 camions de 25T**.

Le Saint Germain aurait pu continuer à naviguer mais il n'était pas suffisamment rentable selon l'exploitant (production de 230 000 T/an)! A l'heure des discussions sur le réchauffement de notre planète, on peut se demander si c'était la bonne décision ! Désormais nous croisons tous les jours ces dizaines de camions venant livrer le sable aux maçons, aux maraîchers, ...

La concession de la Souille du Pilier, accordée en 1998 pour vingt ans, arrive bientôt à son terme, un motif supplémentaire pour se séparer du Saint Germain ?

Le Saint Germain serait sur le point de retourner en Hollande, pays de son prochain propriétaire.

Aidez nous !

Notre association est la seule à représenter les gens réellement et directement concernés auprès de décideurs qui diluent leurs responsabilités dans l'empilement administratif de notre territoire : Etat, Service Maritime, Domaine fluvial, Communes, Intercommunalités, Département, Région ...

Adhésion à l'AIDLD 2016-2017

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : Courriel :

Nombre de personnes vivant dans votre foyer :

Cotisation par foyer : 5 €

Engagement de soutien ☐

Engagement actif, désire être contacté ☐

Président : Christophe HIVERT Tel : 06 22 45 20 90 - Trésorière : Yolande LIMOUZIN

Secrétaire : Michel MARTIN

AIDLD - 27 la Pichaudière - 44450 St Julien de Concelles

laeveedeladivatte@gmail.com - <http://divatte.e-monsite.com>